



**L
E
L
I
E
N
S
O
R
N
A
C
O
I
S**

N°87

Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
(sauf le mercredi après midi)
Le samedi : de 9h00 à 12h00
(sauf juillet et août)

MAIRIE DE SORNAC - 5 Place de l'Eglise - 19290 SORNAC
Tél : 05.55.94.61.27 - Mail : communedesornac@wanadoo.fr



*Vitrines lumineuses
Vitrines décorées*



*Reines et Rois
Reines et Rois*



En raison des élections municipales, vous ne trouverez pas dans ce dernier bulletin de la mandature le traditionnel mot du Maire, ainsi que la page de « Expression libre de Sornac au Cœur »

LES COLIS DE NOËL ET NOS AÎNÉS



Cette année nos aînés ont reçu un colis gourmand fortement apprécié.

- * 51 colis simples et 14 colis couples composés par la société «Ducs de Gascogne »
- * 11 colis beauté à la maison de retraite ont été offerts aux résidentes et résidents.

Pour les 45 personnes qui avaient préféré se retrouver autour d'un bon repas, c'est le jeudi 19 décembre qu'elles ont pu se régaler dans un très beau décor de fin d'année à la salle polyvalente

LE LIEN SORNACOIS

L'équipe rédactionnelle du bulletin communal remercie toutes les personnes, les présidents et présidentes d'associations, ainsi que les différents directeurs ou animateurs des services pour les informations qu'ils transmettent.

PREFECTURE DE LA CORREZE

Madame la Ministre des Sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative a décerné au titre de la promotion du 1er janvier 2014, la médaille d'argent de la jeunesse et des sports à Mme Baussavy Marylène.



Cette distinction honore son engagement dans le cadre d'activités sportives et associatives mais également de représentation auprès des partenaires ainsi que le travail conduit dans le cadre du développement des sports de pleine nature dans la région Limousin.

Au sommaire dans ce numéro :

- Ø 4 - *Etat Civil,*
- Ø 5 - *Informations communales : identité et règles électorales,*
- Ø 6- *Elections 2014 : ce qui change nouveautés,*
- Ø 7 - *Informations communales diverses,*
- Ø 8-9 - *Informations inter communales, le Centre Social,*
- Ø 10-14 - *Comptes rendus des derniers conseils municipaux, tarifs,*
- Ø 15 - *La bibliothèque communale,*
- Ø 16 - *Les services : la Maison du Département,*
- Ø 17 - *Les services ; l'Instance de Coordination et de l'Autonomie, l'EHPAD,*
- Ø 18-19 - *Les services : le Centre de Secours de Sornac,*
- Ø 20 - *le Club des Mille Sources,*
- Ø 21 - *Bel Air Moto, Lire à Sornac,*
- Ø 22-23 - *l'Association les P'tits Bouts, les activités, le prochain CARNAVAL,*
- Ø 24 - *Le Comité des Fêtes,*
- Ø 25 - *l'Office de Tourisme,*
- Ø 26 - *les Anciens Combattants/FNACA, et vos prochaines manifestations,*
- Ø 27 - *la Truite Sornacoise,*
- Ø 28-29 - *Pages d'histoire, les Comices Agricoles,*
- Ø 30 *Souvenirs d'Antan : les reconnaissez-vous ?*

Etat-Civil

Nos joies

Parrainage civil de Manon DANDEU, le 14 décembre 2013, enfant de Monsieur et Madame Christian DANDEU, domiciliés impasse de Nogande à Sornac.

Nos peines

Décès de Madame Marcelle FEUILLADE, veuve MOEUF, le 20 décembre 2013, à Sornac, domiciliée 2 route de l'étang, à l'âge de 85 ans.

Décès de Monsieur Maurice HUMBERT, le 5 janvier 2014, à Brive, domicilié à Brive, à l'âge de 80 ans.

Décès de Madame Clémence FAUGERON, veuve MAISON, le 3 février 2014, à Sornac, domiciliée 2 route de l'Etang, à l'âge de 93 ans.

Décès de Madame Lucienne CASPAR, épouse POMMIER, le 12 février 2014, à Sornac, domiciliée à Saint Fréjoux (Corrèze), à l'âge de 82 ans.

Décès de Monsieur Roger MASVALEIX, le 15 février 2014, à Brive, domicilié à la Résidence du Lierre, à l'âge de 68 ans.

Aux familles éprouvées nous présentons nos sincères condoléances.

Année 2013

Mariage : 1

Naissance : 1

Décès : 17 (dont 8 hors de la commune)

1 an : noces de coton	27 ans : noces d'acajou	53 ans : noces de merisier
2 ans : noces de cuir	28 ans : noces de nickel	54 ans : noces de zibeline
3 ans : noces de froment	29 ans : noces de velours	55 ans : noces d'orchidée
4 ans : noces de cire	30 ans : noces de perle	56 ans : noces de lapis-lazuli
5 ans : noces de bois	31 ans : noces de basane	57 ans : noces d'azalée
6 ans : noces de chypre	32 ans : noces de cuivre	58 ans : noces d'érable
7 ans : noces de laine	33 ans : noces de porphyre	59 ans : noces de vison
8 ans : noces de coquelicot	34 ans : noces d'ambre	60 ans : noces de diamant
9 ans : noces de faïence	35 ans : noces de rubis	61 ans : noces de platane
10 ans : noces d'étain	36 ans : noces de mousseline	62 ans : noces d'ivoire
11 ans : noces de corail	37 ans : noces de papier	63 ans : noces de lilas
12 ans : noces de soie	38 ans : noces de mercure	64 ans : noces d'astrakan
13 ans : noces de muguet	39 ans : noces de crêpe	65 ans : noces de palissandre
14 ans : noces de plomb	40 ans : noces d'émeraude	66 ans : noces de jasmin
15 ans : noces de cristal	41 ans : noces de fer	67 ans : noces de chinchilla
16 ans : noces de saphir	42 ans : noces de nacre	68 ans : noces de granit
17 ans : noces de rose	43 ans : noces de flanelle	69 ans : noces de mélèze
18 ans : noces de turquoise	44 ans : noces de topaze	70 ans : noces de platine
19 ans : noces de cretonne	45 ans : noces de vermeil	75 ans : noces d'albâtre
20 ans : noces de porcelaine	46 ans : noces de lavande	80 ans : noces de chêne
21 ans : noces d'opale	47 ans : noces de cachemire	
22 ans : noces de bronze	48 ans : noces d'améthyste	
23 ans : noces de beryl	49 ans : noces de cèdre	
24 ans : noces de satin	50 ans : noces d'or	
25 ans : noces d'argent	51 ans : noces de camélia	
26 ans : noces de jade	52 ans : noces de tourmaline	

Infos communales

ELECTIONS 2014

Arrêté du 12 décembre 2013 pris en applications des articles R.5 et R.60 du code électoral.

Chapitre 1^{er} : Pièces permettant de justifier de son identité au moment du vote



Article 1

Les titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité en application de l'article R.60 du code électoral sont les suivants :

1. Carte nationale d'identité,
2. Passeport,
3. Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat,
4. Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaires,
5. Carte vitale avec photographie,
6. Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore,
7. Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie,
8. Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie,
9. Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires,
10. Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la Société nationale des chemins de fer,
11. Permis de conduire,
12. Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat,
13. Livret de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n°69-3 du 3 janvier 1969,
14. Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa(7°) de l'article 138 du code de procédure pénale,

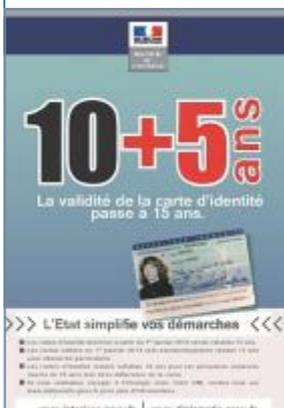
Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cour de validité ou périmés.

Article 2

Les titres permettant aux ressortissants de l'Union européenne, autres que les Français, de justifier de leur identité, lorsqu'ils sont admis à participer aux opérations électorales, sont les suivants :

1. Carte nationale d'identité ou passeport, délivré par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité,
2. Titre de séjour,
3. Un des documents mentionnés aux 4 à 14 de l'article 1^{er}.

INFORMATIONS RELATIVES A LA PROLONGATION DE LA DUREE DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE



A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Si vous projetez de voyager avec votre carte nationale d'identité, il est recommandé de consulter au préalable la rubrique Conseils aux voyageurs du ministère des Affaires étrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

Infos communales



NOUVEAUTES 2014

La loi n°2013-43 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral et son décret d'application n°2013-938 du 18 octobre 2013 ont instauré d'importantes modifications :

- φ Obligation de déclaration de candidature dans les communes de moins de 1000 habitants.
- φ Obligation de présenter une pièce permettant de justifier de son identité pour voter dans toutes les communes quelle que soit leur population. (voir liste page 5)
- φ Nullité des suffrages exprimés en faveur des personnes dont la candidature n'a pas été enregistrée en préfecture ou sous-préfecture.

COMMUNE DE MOINS DE 1000 HABITANTS

Le mode de scrutin ne change pas : les conseillers municipaux sont élus au scrutin pluri nominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui n'est pas déclarée candidate.

La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Vous n'élirez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de votre commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis. (4 conseillers communautaires pour la commune de Sornac)

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3500 habitants et plus.

RAPPELS

- * **Présentation d'une pièce d'identité pour voter,**
- * **Déclaration de candidature obligatoire,**
- * **Impossibilité de voter pour une personne non candidate.**

Infos communales

VITESSE

Nous vous demandons au nom de nos enfants de rouler moins vite dans le bourg et notamment dans la rue des écoles.



La couverture anti-feu de la station-service, volée à deux reprises, permet de maîtriser tout début d'incendie localisé.

La voler, c'est par conséquent priver une personne de ce moyen de protection indispensable.

LA MAIRIE DE SORNAC

DONS :

230€ du Club des Mille Sources pour la caisse des écoles.

DEMARCHE REGIONALE POUR LA VALORISATION DU LOGEMENT SOCIAL



Les bailleurs sociaux du Limousin lance une grande campagne de valorisation de l'habitat social.

Du 26 mai au 16 juin 2014 une campagne d'affichage et d'information se déroulera dans les espaces de communication dédiés.

D'ores et déjà vous pouvez aller consulter l'article sur le sujet sur le site : www.youtube.com

RESTOS DU CŒUR

Tous les lundis, les bénévoles des Restos du cœur se déplacent sur le Plateau pour des distributions alimentaires.



Paul Sinaud, ici avec deux autres bénévoles Gisèle Patiaux et Robert Gantheil, dans le camion qui sert à distribuer l'aide alimentaire sur le canton de Sornac. (USSEL Photo)

Alertée par les services sociaux du Plateau de Millevaches, l'association départementale des Restos du cœur a initié, pour cette campagne hivernale, une distribution itinérante destinée aux personnes ne pouvant pas se déplacer à Ussel. Depuis début décembre, quatre bénévoles se rendent, tous les lundis, sur le canton de Sornac avec un camion pour apporter une semaine de repas pour tous ceux qui en ont besoin.

« Les services sociaux ont estimé à près de 250 le nombre de personnes du Plateau de Millevaches qui auraient besoin d'une aide alimentaire, explique Paul Sinaud, bénévole responsable de ce projet. Pour mettre en place cette action, ERDF et la SNCF nous ont fait don d'un camion et d'un utilitaire : le camion a été réaménagé par l'équipe de Brive pour accueillir frigidaire et étagères, sous la forme d'une petite épicerie ambulante ».

Pour l'instant, quelques familles bénéficient de cette aide ; ce qui est très peu en référence aux besoins estimés. « Les gens n'osent pas forcément aller vers nous, demander de l'aide, par pudeur ou par fierté, expliquent les bénévoles. Les aides sociales devraient les diriger vers nous. A la campagne, on ne voit pas forcément les personnes qui ont besoin d'aide et pourtant il y en a beaucoup qui vivent avec une toute petite retraite ».

Les bénévoles tiennent à rappeler que l'aide est anonyme et les personnes peuvent également s'adresser à leur mairie.

Infos Inter Communales



NOUVEAU à la communauté de communes:

Le centre d'animation "Millevaches au cœur" (centre social)

Entre septembre 2012 et juin 2013, la communauté de communes a lancé un grand travail participatif sur le territoire pour étudier la pertinence d'un centre social intercommunal.

Les nombreux questionnaires et les réunions de travail organisées avec la participation de tous les volontaires (habitants, associations...) ont permis d'identifier certains besoins communs sur l'ensemble des communes membres, et de présenter un projet d'animation local déclinant diverses actions à mettre en œuvre pour y répondre. La caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze a attribué un agrément Centre social à ce projet en fin d'année 2013, en présentant ses félicitations pour la dynamique de notre territoire qu'elle a jugée très positive et pour la qualité du projet présenté.

Concrètement, un centre social sur la communauté de communes Millevaches au cœur cela signifie que vous trouverez un nouveau service à votre disposition, qui dépasse le secteur de l'enfance-jeunesse pour répondre à l'ensemble des besoins des habitants, quel que soit leur âge et leur situation:

- Un partenariat renforcé avec les associations du territoire,
- Des services à la population étendus et diversifiés pour tous les publics (au-delà de l'enfance-jeunesse)
- Une organisation de l'information structurée pour la valorisation d'un territoire dynamique mais souvent mal connu.

1. Les services enfance-jeunesse que vous connaissez mais élargis dans leur fonctionnement:

- **Une micro-crèche** à Sornac aux horaires élargis (7h30-18h toute la semaine) et un **Relais Accueil Petite Enfance** à disposition de tous les parents et de toutes les assistantes maternelles du territoire,
- **Des accueils de loisirs** qui accueillent désormais à Bugeat comme à Sornac, les enfants dès 3 ans et jusqu'à 14 ans,
- **Un service baby-sitting** mettant en lien les baby-sitters inscrits et les parents à la recherche d'une garde à domicile occasionnelle ou plus régulière.

2. De nouveaux services pour tous

- **Les points Accueil-Information (PIJ)** qui permettent à tous de trouver des informations allant de l'orientation, aux loisirs, en passant par les formations, les aides à la vie quotidienne, le BAFA... et qui vous accompagnent dans vos recherches et projets de toutes sortes: aides aux projets individuels et collectifs, accompagnement au développement de projets associatifs, accueil de nouveaux arrivants pour apprendre à connaître le territoire...
- **Des activités tout public:** animées par notre équipe ou par des bénévoles, ces activités permettront à tous les publics de se retrouver pour partager des expériences diverses tout au long de l'année. La première activité lancée est l'atelier théâtre (à partir de 16 ans), tous les lundis en période scolaire de 17h30 à 18h30 à St-Merd les Oussines.
- **Un réseau de bénévoles** : ce réseau sera constitué de personnes volontaires pour apporter leur aide, leur connaissance ou leur temps de façon ponctuelle aux associations qui auront des besoins en bénévoles plus importants lors de manifestations ou projets particuliers. Ainsi, le centre social mettra en lien les bénévoles du réseau et les associations qui le contacteront.
- **Des projets participatifs collectifs:** Ces projets doivent permettre à des personnes ayant du temps libre (jeunes et adultes à la recherche d'emplois, père ou mère au foyer, retraités, actifs aux horaires atypiques...) de participer à des projets de mise en valeur du patrimoine local (culturel, bâti, environnemental...) en lien avec les associations, communes et éventuellement des particuliers ; Ces actions devront permettre de partager, dans les groupes constitués, des savoirs faire, des expériences, et seront valorisées dans les parcours individuels de chacun.

Infos Inter Communales

- **Les RDV conviviaux:** En lien avec les habitants et les associations, ils prendront différentes formes mais s'appuieront toujours sur la notion de partage d'un temps convivial, gratuit et alliant gourmandise et animation locale. Leur vocation principale est de proposer à tout moment de l'année des temps conviviaux tous publics permettant à chacun de se rencontrer, de se retrouver, d'échanger, de passer un agréable moment tous ensemble tout simplement. Le centre social aura pour rôle principal de mettre en lien les différents acteurs volontaires pour organiser ces temps conviviaux sur le territoire et d'assurer la communication de ces temps.

Et pour participer à l'organisation, la réflexion et à l'évaluation de tous ces services, vous avez la possibilité d'être membre des **groupes de veille thématiques** mis en place pour assurer la participation des habitants au projet tout au long de l'année:

- **Le groupe de veille Loisirs / Enfance-jeunesse :** pour réfléchir ensemble à la complémentarité des activités de loisirs tout public sur le territoire mais aussi à l'articulation de l'ensemble des services enfance-jeunesse pour un équilibre au service des enfants eux-mêmes.

- **Le groupe de veille Accueil / Communication:** pour définir un projet d'accueil global sur le territoire et penser un outil clair de communication sur l'ensemble de ce qui existe sur le territoire (associations, activités, services, patrimoine, projets, commerces ...). Cet outil a pour vocation d'être utilisé conjointement par tous les acteurs de l'information au public de la communauté de communes.

Pour toute inscription ou information complémentaire sur l'ensemble de ces services, vous pouvez venir nous rencontrer ou nous joindre sur nos points d'accueil/information locaux:

- **A Bugeat:** dans l'ancien collège (juste à côté de la cantine), tous les mardis et mercredis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (sur RDV de 17h30 à 18h30) – tél: 09.64.15.13.55

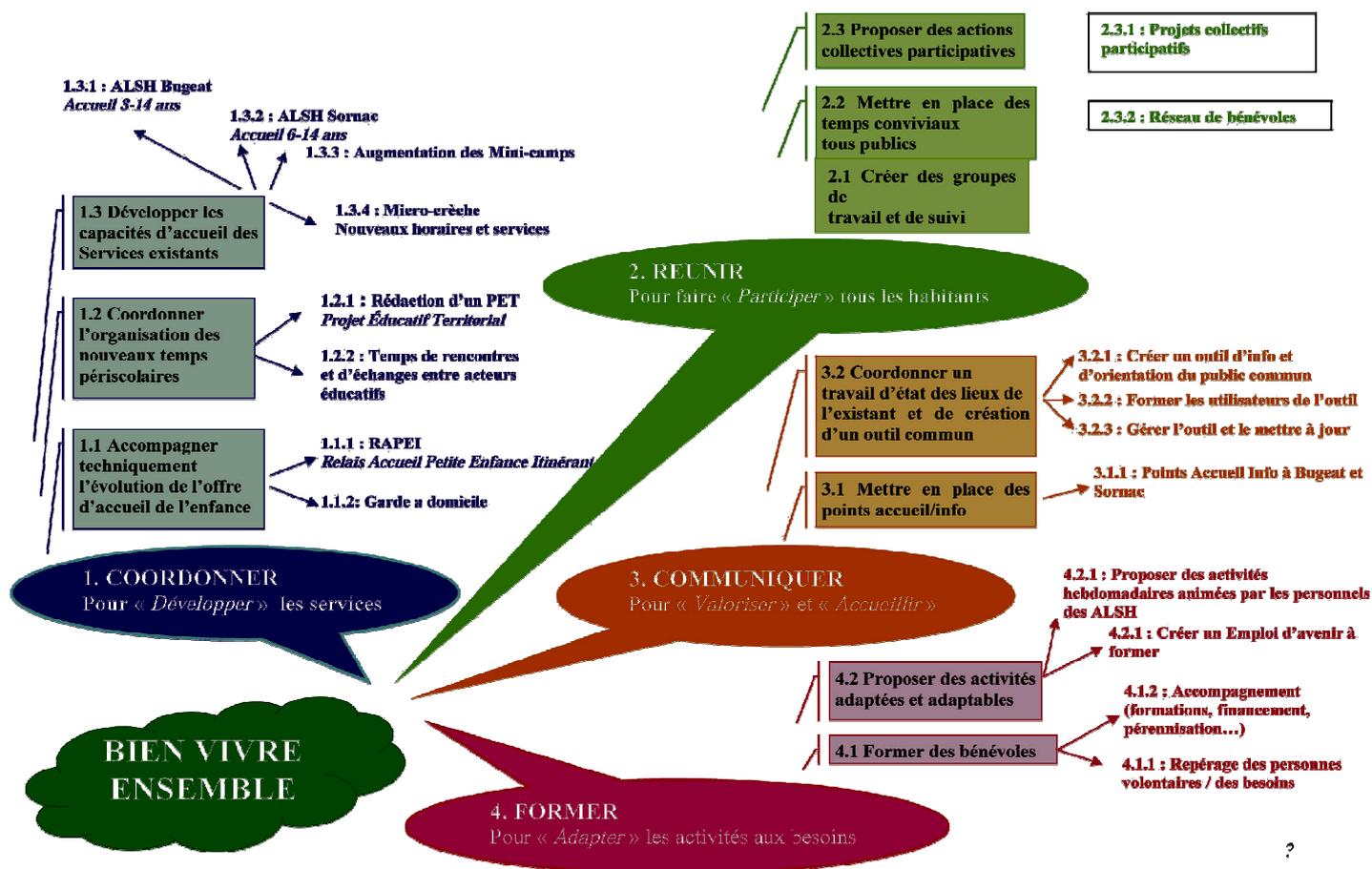
- **A Sornac:** à la maison du département tous les jeudis et vendredis entre 9h et 12h30 et entre 13h30 et 18h30 – Tél: 05.55.96.95.91

Ou sur le site www.millevachesaucoeur.com rubrique "centre social"

A noter:

Adhésion au centre social de 15€ par an par famille ou structure / 10€ pour une adhésion individuelle.

Cette adhésion vous permettra d'avoir un accès à l'ensemble des services décrits ci-dessus. (Seuls les services micro-crèche et accueils de loisirs vous seront facturés en plus de cette adhésion en fonction de votre utilisation).



Conseils Municipaux

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2013 A 20H00

PRÉSENTS : M. LOGE, MM. GOUYON, METADIER, VEYRES, Mme ROUDEIX, M. VINZANT, Mmes JOANEL, DALLET, MM. MARLEIX, CHAMBOUX, CHAVASTELON, Mme MAZAUD.

EXCUSÉES : Mmes CHASSAING (pouvoir à M. LOGE), MASSON (pouvoir à M. METADIER), BAZIRET (pouvoir à M. MARLEIX).

Intervention de M. Michel Broc, chef de corps du Centre de secours de Sornac en faveur de l'engagement de sapeurs-pompiers volontaires, notamment à l'occasion des recrutements (le secours et l'assistance aux victimes constituent 80 % des sorties à Sornac). Un renfort du nombre de pompiers améliorerait le fonctionnement du service, notamment le roulement des gardes.

COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGEAT-SORNAC

Charte de développement éolien : Considérant notamment la Loi n°2013-312 du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre, les conclusions du Schéma Régional Eolien, l'entente intercommunale mise en place par les Communautés de Communes de Bugeat-Sornac Millevaches au Cœur, du Pays d'Eygurande, d'Ussel Meymac Haute Corrèze, de Ventadour et de Vézères-Monédières et par la commune de Saint-Angel, pour un développement concerté de l'éolien en Haute-Corrèze,

Le conseil municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable à la mise en place de cette charte et approuvé les zonages identifiés par un bureau d'études spécialisé. *Cette charte est susceptible d'évolutions en fonction des volontés des communes et sous réserve de l'approbation par toutes les communautés de communes membres de l'Entente. La commune de Sornac est concernée pour une infime partie de son territoire (limite Sornac/commune du Mas d'Artiges).*

Rattachement de la commune de Peyrelevade : Le conseil municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable avec rattachement au 1^{er} janvier 2014.

Compétence « maison de santé » : Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la modification des statuts dans la rubrique « Aménagement de l'espace communautaire » en supprimant « sur la commune de Bugeat » de la compétence, désormais rédigée comme suit : « **Création, gestion et développement des maisons de santé** ». Cette approbation fait suite à l'adhésion de la commune de Peyrelevade à la communauté de communes, commune où se trouve également une maison de santé.

Compétence «Schéma de cohérence territoriale» : A l'unanimité, le conseil municipal, a approuvé l'ajout de la compétence « Schéma de cohérence territoriale » dans la rubrique « Aménagement de l'espace communautaire » des statuts. *Un SCOT fixe des objectifs en matière d'urbanisme, logement, transports et déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, développement des communications électroniques, de protection et mises en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, etc. Une étude en cours financée à 80 % par l'Etat sera à disposition des nouveaux élus en 2014, pour encourager par la suite l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale.*

Compétence politique du logement avec intérêt communautaire « capacité à garantir les emprunts des EHPAD » (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) :

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé cette prise de compétence considérant le rattachement de la commune de Peyrelevade à la communauté de communes. *(La communauté de communes du Plateau de Gentioux dont faisait partie Peyrelevade jusqu'au 31 décembre 2013 garantissait l'emprunt de sa maison de retraite à 80%). L'emprunt de l'Ehpad de Sornac garanti par la commune sera par conséquent garanti par la communauté de communes (arrêté préfectoral du 18/12/13 validant cette modification de statuts).*

Compétence « périscolaire » : Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la prise de cette compétence à compter du 1^{er} septembre 2014, la communauté de communes gérant déjà les accueils de loisirs et pouvant à travers le centre social proposer des activités sur le temps périscolaire et mener ainsi une politique éducative globale cohérente sur tout le territoire. Cette décision intervient suite au décret 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires (réforme des rythmes scolaires).

Conseils Municipaux

Régime indemnitaire : modification des conditions d'attribution : Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé l'attribution des primes dès le premier jour de présence pour les agents contractuels ou fonctionnaires stagiaires/titulaires à compter du 1^{er} janvier 2014. La délibération du 5 septembre 2007 en prévoyait l'attribution après un temps de présence d'un an.

Services techniques : création d'un poste d'adjoint technique : Afin de permettre un meilleur suivi de l'entretien du réseau d'eau, des bâtiments communaux, et de renforcer les effectifs du service technique, le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 29 janvier 2014.

Garderie périscolaire du matin : recrutement d'un contractuel pour accroissement temporaire d'activité : Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le recrutement d'un adjoint technique de 2^{ème} classe du 1^{er} décembre 2013 au vendredi 4 juillet 2014 inclus pour une durée hebdomadaire de 5 heures sur les semaines scolaires. Cette décision intervient en raison d'une part du nombre d'enfants accueillis les matins et d'autre part car la mobilisation des autres agents titulaires n'était pas compatible avec les autres tâches effectuées sur ce créneau horaire et les garanties minimales réglementaires du temps de travail. (La commune, bien que libre de déterminer ses taux d'encadrement sur le temps périscolaire, prévoit 1 adulte pour 18 enfants au maximum et moins chaque fois que cela est possible).

Budget principal / Décision modificative n°2 : Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales : Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'ajustement des crédits correspondants aux montants des prélèvements et reversement de ce dispositif de péréquation horizontale (entre les communes et les communautés de communes) initié en 2012. Ces derniers étaient inconnus lors du vote du budget établi sur la base des montants de l'année précédente. Le montant du reversement à la commune s'est avéré supérieur : 8 343 € contre 4 296 € en 2012, ceci permettant l'augmentation des crédits nécessaires au prélèvement (1379 € prélevés).

Budget principal / Décision modificative n°3 : Restitution de caution logements : Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'ajustement des crédits nécessaires à ces remboursements. La constatation des dépôts de garantie encaissés en 2013 a permis cette augmentation de crédits à hauteur de 1 263 €.

Budget de l'eau / Décision modificative n°1 : Modification d'imputation comptable du reversement des redevances Agence de l'eau Adour Garonne : Le conseil municipal a approuvé le virement de crédits nécessaire à la bonne imputation de cette dépense (reversement annuel à l'agence de l'eau des redevances prélevées sur les factures d'eau).

TARIFS COMMUNAUX

Cantine scolaire 2014 : Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité de fixer les nouveaux tarifs adultes et enfants à compter du 1^{er} janvier 2014 comme suit : **4.79 € pour les adultes, 2.30 € pour les enfants.** Indice des prix « repas dans un restaurant scolaire ou universitaire » de 2011 à 2012 (source INSEE) : + 1.70 %



Hausse tarif : + 2 %

Tarifs Camping 2014 : Le conseil municipal, a décidé, à l'unanimité, de fixer les redevances à compter du 1^{er} janvier 2014 comme suit :

TARIFS A LA NUITEE	
REDEVANCES DE BASE	
Redevance campeur (réduite de moitié pour les enfants de moins de 7 ans) :	3,00 €
Redevance emplacement y compris véhicule :	2,70 €
REDEVANCES ACCESSOIRES	
Electricité	3,70 €
Garage mort	3,00 €
⌚ hors saison (du 01/09 au 30/06)	1,82 €
Machine à laver par lavage :	3,35 €

Indice des prix « services d'hébergement, terrain de camping » variation de 2011 à 2012: + 4,4 %



Hausse entre 2.78 et 3.80 %

Conseils Municipaux

Tarifs gîtes 2015 : Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2015 de la façon suivante :

Gîtes du camping :

	Prise en Charge	Basse saison		Haute saison	
		Jour	Semaine	Jour	Semaine
F 3	26,00 €	19,00 €	133,00 €	29,70 €	207,90 €
F 5	37,90 €	23,70 €	165,90 €	41,50 €	290,50 €

Gîtes ruraux :

	prise en charge forfaitaire	Basse saison		Haute saison	
		Jour	semaine	Jour	semaine
N°1	39,20 €	32,00 €	224,00 €	49,90 €	349,30 €
N°2	35,50 €	28,50 €	199,50 €	46,30 €	324,10 €
N°3	26,00 €	19,00 €	133,00 €	28,50 €	199,50 €
N°4	40,20 €	34,40 €	240,80 €	51,00 €	357,00 €
N°5	27,30 €	23,70 €	165,90 €	35,50 €	248,50 €

Indice des prix « loyers des résidences et gîtes ruraux » variation de 2011 à 2012: + 2,6 %



Hausse tarifs gîtes : entre 4.8 et 5.2 %

Tarifs Eau 2014 :

Prix moyen de l'eau potable à Sornac suivant tarifs 2013 : Base de calcul agence de l'eau adour garonne : Famille de 3 personnes consommant 120 m3 avec eau, assainissement et redevances de l'agence de l'eau Adour Garonne (reversées) (Prix moyen 2010 Corrèze 4,33 € le m3)



	Tarifs 2013	Quantité	TOTAL	Décomposition agence de l'eau	Le m3 Sornac 2013	Le m3 bassin Adour Garonne 2010 HTVA	
Abonnement eau	72,50 €	1	72,50 €	187,70 €	1,56 €	1,53 €	Eau potable
Prix m3 d'eau	0,96 €	120	115,20 €				
abonnement assainissement	41,00 €	1	41,00 €	107,84 €	0,90 €	1,73 €	Assainissement
Prix m3 assainissement	0,557 €	120	66,84 €				
Redevance pollution	0,30 €	120	36,00 €	63,00 €	0,53 €	0,42 €	Redevances agence
Redevance modernisation réseaux de collecte	0,225 €	120	27,00 €				
TOTAL			358,54 €	358,54 €	2,99 €	3,68 €	

Le Conseil Municipal, à la majorité, a décidé de fixer la redevance ainsi qu'il suit :

	Part fixe	m ³
abonnés domestiques	74 €	0.98 €
abonnés non domestiques	110.50 €	

Indice des prix « distribution d'eau » variation de 2011 à 2012: + 2,1 %



Hausse tarif eau : 2.1 %

Tarifs Assainissement 2014 : Le Conseil Municipal, à la majorité, a décidé de fixer la redevance ainsi qu'il suit :

	Part fixe	m ³
abonnés domestiques	42,25 €	0.574 €
abonnés non domestiques	64 €	

Indice des prix « Assainissement » variation de 2011 à 2012: + 4,9 %



Hausse tarif assainissement : entre 3 et 3.2 %

Conseils Municipaux

Forfaits 2014 branchement d'un abonné aux réseaux d'eau potable et d'eaux usées et modifications : Le Conseil Municipal, à la majorité, a décidé de fixer les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2014 comme suit :

		Ouverture ou fermeture d'une vanne	27,00 €
Branchement au réseau d'eau potable	663,25 €	Branchement au réseau d'eaux usées	414,00 €
Remplacement d'un compteur en cas de gel	144,00 €	Branchements simultanés aux 2 réseaux dans la même tranchée	805,75 €
Fermeture d'une concession	138,50 €	Déplacement d'un compteur d'eau potable	139,75 €



Hausse tarifs prestations « eau » : entre 1.8 et 2 %, Hausse tarifs prestations « assainissement » : 2.9 %

SCRUTIN PUBLIC / VOTE Tarifs Eau et Assainissement/Prestations 2014 :

POUR : MM. LOGE, GOUYON, METADIER, VEYRES, Mme JOANEL, MM. MARLEIX, CHAMBOUX, Mmes MAZAUD, CHASSAING (pouvoir à M. LOGE), MASSON (pouvoir à M. METADIER), BAZIRET (pouvoir à M. MARLEIX), Mme ROUDEIX, MM. VINZANT, CHAVASTELON. **CONTRE :** Mme DALLET.

Salle Polyvalente Tarifs 2014 : Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2014 de la façon suivante :

associations dont le siège est à SORNAC :		particuliers résidant à SORNAC :		particuliers ou associations extérieurs à SORNAC :	
Salle seule	GRATUITE	Salle seule	102,50 €	Salle seule	203,75 €
Cuisine	35,75 €	Cuisine	35,75 €	Cuisine	48,00 €
Vaisselle	67,75 €	Vaisselle	67,75 €	Vaisselle	93,50 €

A ces prix de location vient s'ajouter le remboursement de la consommation d'électricité (facturée au tarif E.D.F. en vigueur au moment de la location). La vaisselle ne sera louée qu'aux personnes qui louent la salle polyvalente et ne pourra qu'être utilisée sur place.

Le PASS'jeunes mis en place par la communauté de communes n'est plus en vigueur (jusqu'alors la commune faisait bénéficier de la gratuité de la salle pour les jeunes de 12 à 25 ans détenteurs du PASS)



Hausse tarif salle polyvalente: 1.8 et 2.1 %

Prestations funéraires 2014 : Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2014 comme suit :

Ouverture et fermeture d'un caveau simple sans pierre tombale horizontale à déplacer	69,25 €	Inhumation	46,75 €
Creusement d'une fosse avec remblais		Transfert du dépositaire à un caveau ou d'un caveau à un autre	46,75 €
- pour 1 cercueil	80,50 €	Exhumation réduction	
- pour 2 cercueils	116,00 €	- 1 ^{er} corps	90,00 €
- pour un ossuaire ou une urne	39,00 €	- 2 ^{ème} corps	69,25 €
		Ossuaire	153,00 €



Hausse tarifs : entre 1.8 et 2.1 %

Tarif Concessions 2014 : Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer à compter du 1^{er} janvier 2014, le prix de la concession de 6.25m² à 177,00 € et le prix de la concession de 3.75 m² à 105,75 €. Les concessions sont perpétuelles. Hausse tarifs : entre 1.9 et 2 %

Tarifs columbarium 2014 : Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2014 comme suit :



Hausse tarifs :
entre 2 et 2,1 %

concession de 15 ans renouvelable	255 €
concession de 30 ans renouvelable	459 €
ouverture et fermeture de case du columbarium	35,75 €
dispersion des cendres au jardin du souvenir	

Conseils Municipaux

Terrains à bâtir aux Bouvages : fixation du prix de vente : Considérant les prévisions finales (en attente des dernières factures) concernant le coût d'aménagement et prix de revient de cet aménagement (20,55 € pour une superficie commercialisable de 12 092 m²) et les objectifs de revitalisation et rajeunissement de la population sédentaire, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé de fixer les prix de vente des terrains (hors droits de mutation et frais de notaire à la charge de l'acheteur) en vue de la construction de résidences principales, avec obligation de construction dans un délai de 2 ans suivant l'achat et dans la limite d'un terrain par ménage comme suit :

Jeune ménage de moins de 35 ans : couple marié, pacsé ou en concubinage avec ou sans enfants	5 € TTC le m ²
Autres catégories de ménage	10 € TTC le m ²

SCRUTIN PUBLIC / VOTE :

POUR : MM. LOGE, GOUYON, METADIER, VEYRES, Mme JOANEL, MM. MARLEIX, CHAMBOUX, Mmes MAZAUD, CHASSAING (pouvoir à M. LOGE), MASSON (pouvoir à M. METADIER), BAZIRET (pouvoir à M. MARLEIX). **ABSTENTION :** Mmes ROUDEX, DALLET, MM. VINZANT, CHAVASTELON.

Avis pour enquête publique installations classées : SA Feuillade-19290 ST REMY : Considérant que la commune est comprise dans un rayon d'un kilomètre dans lequel a eu lieu l'affichage de l'enquête précitée, le conseil municipal appelé à se prononcer, à l'unanimité a émis un avis favorable concernant la demande de cette société, d'autorisation au titre des installations classées pour l'activité de travail et traitement du bois (procédure applicable en raison de différents critères : puissance des moteurs en kw, volume stocké, produits de traitement du bois, etc...).

SEANCE DU 30 DECEMBRE 2013 A 19H30

PRESENTS : M. LOGE, Mme CHASSAING, MM. GOUYON, METADIER, Mmes ROUDEX, JOANEL, DALLET, MM. CHAMBOUX, CHAVASTELON, Mme MAZAUD.

EXCUSES : MM. VEYRES (pouvoir à M. LOGE), VINZANT, MARLEIX (pouvoir à Mme CHASSAING).

ABSENTES : Mmes MASSON, BAZIRET.

Amélioration de la qualité de l'eau potable sur les UDI (unité de distribution d'eau potable) de Malpouge et du Boura (Le Monteil) /Travaux de renforcement UDI du Boura (Le Monteil) : demande de subventions suite à modifications des devis :

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la réalisation des projets modifiés s'élevant respectivement à 16 319,11 € T.T.C (Malpouge) et 118 219,83 € T.T.C (Monteil) (imprévus et maîtrise d'œuvre inclus), sollicité des subventions du Conseil général, et de l'Agence de l'eau Adour Garonne, et choisi pour maître d'œuvre le service AEP (alimentation en eau potable) du Syndicat de la Diège (modifications apportées au dossier : ajout de vannes altimétriques pour limiter l'eau stagnante dans les châteaux d'eau, mise en place d'un contrôle à distance des niveaux d'eau).

Programme de voirie 2014 : lancement de la consultation en l'absence de budget : Le conseil municipal, à la majorité, a approuvé la signature par le Maire, avant le vote du budget, du marché correspondant dans la limite des montants estimatifs suivants (la délégation du conseil municipal au Maire en matière de marchés publics en procédure adaptée s'appliquant « lorsque les crédits sont inscrits au budget »):

LOT n°1 Programme de voirie 2014 pour un coût prévisionnel (travaux, maîtrise d'œuvre et divers/imprévus) de 162 860,12 € HT	LOT n°2 Desserte forestière pour un coût prévisionnel (travaux, maîtrise d'œuvre et divers/imprévus) de 426 264,78 € HT
Tranche ferme de la consultation : Renforcement des voies suivantes : Guillerin, les entours, Beyssac, Entretien : place de retournement chemin des Rieux, Eyragne, la Vialle (gendarmerie au champ de la croix), la Vialle (croix à la D172), chemin rural de Laval, Piste Moulin de Peyroux, le Monteil	Tranche ferme de la consultation : Route forestière de Clamoudeix 1 ^{ère} partie (vers St Sulpice les Bois au Bois de Laval) 1 ^{ère} TRANCHE
Options suivant résultat de l'ouverture des plis : Entretien : le Moeuf, les Annouillards	Options : suivant financements obtenus Route forestière de Malpouge à Sauviat et route forestière de Clamoudeix 2 ^{ème} partie (limite Sornac/St Sulpice les Bois et direction du Puy Lapouge) 2 ^{ème} TRANCHE
	suivant résultat de l'ouverture des plis revêtement sur les parties pentues 1 ^{ère} et 2 ^{ème} TRANCHE

SCRUTIN PUBLIC / VOTE : **POUR :** M. LOGE, Mme CHASSAING, MM. GOUYON, METADIER, Mmes ROUDEX, JOANEL, DALLET, M. CHAVASTELON, Mme MAZAUD, MM. VEYRES (pouvoir à M. LOGE), MARLEIX (pouvoir à Mme CHASSAING). **CONTRE :** M. CHAMBOUX.

Conseils Municipaux

Budget de l'eau et de l'assainissement / Décision modificative n°2 : reversement trop perçu subvention du Conseil général pour la protection des captages : Considérant le trop perçu lors du versement d'un acompte, et considérant qu'au moment du solde les dépenses de l'opération se sont révélées inférieures aux estimatifs (*moindres frais de géomètre car moins de divisions de parcelles, abandon de deux sources*), le conseil municipal a approuvé un virement de crédits à hauteur de 5 400 € pour un reversement total de 11 984 €.

Modification programmation triennale travaux de voirie (investissement): Le conseil municipal, à l'unanimité, a modifié les priorités pour trois années, programmation permettant notamment de bénéficier de taux de subvention majorés au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux :

2013	2014	2015
Création voirie Terrains à bâtir aux Bouyges Empierrement et revêtement chemin rural de la Besse Renforcement Clamoudeix Renforcement Rue de la Croix de May (option suivant résultat de l'ouverture des plis)	Renforcement route de Guillerin Renforcement les entours Renforcement VC 18 de Beyssac (carrefour D21 à dernière maison)	Renforcement Montell Renforcement chemin rural Moulin de Peyroux de la départementale à la maison Renforcement chemin rural du Palain

Dépenses d'investissement avant le vote du budget : Conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget primitif de 2014, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2013 comme suit :

	Montant autorisé avant le vote du budget primitif 2014
Budget principal	230 753.25 €
Budget de l'eau et de l'assainissement	94 576.71 €

A F F A I R E S D I V E R S E S

Curage du lagunage : Considérant la production estimée de boues, le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la réalisation dans un premier temps de l'étude de valorisation des boues estimée par SOCAMA INGENIERIE-19000 TULLE à 9 500 € HT (mesures bathymétriques, analyses de boues, définition de plan d'épandage, déclaration au titre de la loi sur l'eau, assistance maîtrise d'ouvrage, imprévus et frais divers inclus). Le conseil municipal a sollicité le Conseil général et l'Agence de l'eau Adour Garonne pour des financements respectifs à hauteur de 30 et 50% du coût HT et, sous réserve des conclusions de l'étude de valorisation des boues, a approuvé la proposition de SOCAMA pour le suivi de la prestation curage, fixée à 1850 € HT (le curage constituant une charge de fonctionnement non subventionnée).



La Bibliothèque ...

HORAIRES / JOURS D'OUVERTURE



Les bénévoles de la bibliothèque vous accueillent les **MERCREDIS DE 16H A 18H, VENDREDIS DE 17H A 19H, SAMEDIS DE 10H A 12H**. Vous souhaiteriez pouvoir venir à la bibliothèque mais les horaires ou jours d'ouverture actuels ne vous le permettent pas ? Faites-nous part de vos souhaits par retour de ce coupon ou tout moyen à votre convenance.

Les horaires/jours suivants me conviendraient davantage :

Bibliothèque de Sornac ☎ 05 55 94 53 95 ✉ biblisornac@orange.fr

Nos Services

Maison du Département de Sornac

Un espace multimédia vous permet, après inscription, de consulter gratuitement internet. Vous avez également accès à un traitement de texte et un tableur pour la mise en page de vos documents. Une impression est possible dans la limite de 20 pages (au delà de cette limite, l'utilisateur devra fournir du papier).

Des salles de réunion sont à disposition pour faciliter les échanges économiques, associatifs et culturels. Pour une réservation, adressez-vous à l'animatrice du site.

Les rencontres avec les partenaires

Sur rdv	Chaque semaine			A l'année
Relais Emploi Service	mardi après midi	jeudi	vendredi	Instance de Coordination de l'Autonomie
ADIL	Assistante Sociale 13H30 16H	Centre social de la Communauté de Communes de Bugeat- Sornac		Nouveau !
ADAPAC		Trésorerie		
Mission Locale				

Service photocopie/fax/scanner : Les photocopies de documents administratifs uniquement - service gratuit dans la limite de 10 exemplaires (au delà de ce nombre, l'agent d'accueil demandera à l'utilisateur de fournir du papier). Vous pouvez également envoyer gratuitement fax et documents scannés.

Le Centre Social de la Communauté de Communes Bugeat-Sornac sera animé par Mélanie FLAMENT.

Horaires : 9H 12H30 et 13H30 18H30.

Les services proposés sont : la micro-crèche l'Amusette, le Point Info Jeunesse, le baby-sitting et l'accueil de loisirs.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter Caroline MALAQUIS – Tél 05.55.96.96.00

Exposition du 2 au 30 mai 2014 "Voyage archéologique en Corrèze"



Le Conseil Général propose un voyage archéologique au gré des sanctuaires et des mausolées antiques du département.

Une quinzaine d'objets statuaires de Tintignac découverts lors des fouilles du 19^e siècle et au cours des dernières années seront réunis pour la 1^{ère} fois. Quelques unes des découvertes du sanctuaire de Margerides seront aussi données à admirer.

Le voyage se fera également en images de synthèse grâce au travail de la Sté Court-Jus Production, qui a réalisé d'exceptionnelles reconstitutions de 4 sites corréziens : les Cars, Margerides, les Jaillants et Tintignac.

Visite de l'exposition pendant les jours/heures d'ouverture de la Maison du Département (du lundi au vendredi 8H 12H30 13H30 17H fermeture à 16H le vendredi)

Pour tout renseignement complémentaire, contacter Caroline MALAQUIS

Maison du Département de Sornac

1 rue de la République

Tél 05.55.96.96.00 Mail : maisondepartementsornac@cg19.fr

Nos Services

INSTANCE DE COORDINATION DE L'AUTONOMIE

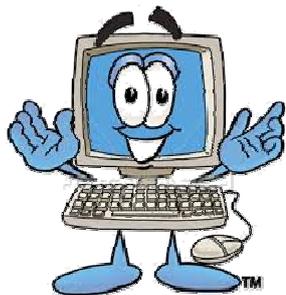
Bibliothèque à domicile

L'Instance de Coordination de l'Autonomie de Sornac organise durant toute l'année, un portage de livres à domicile. La salariée récupère auprès de la bibliothèque de Sornac une sélection de livres et/ou CD et vous les apporte chez vous une fois par mois.



Tarif : 9 € par an

Atelier Informatique



Un atelier informatique sera proposé chaque semaine du 10 mars au 18 avril à la Maison du Département de Sornac. Deux sessions de 4 places, une le mardi après-midi, une le jeudi après-midi.

Un formateur du Point Informatique à Ussel animera des séances individuelles de trente minutes par semaine sur six semaines.

Initiation ou perfectionnement sur Word, Excel, utilisation boîte mail, retouches de photos, navigation sur internet, utilisation facebook, etc...

Coût : 30 €

Pour un complément d'informations, contactez Isabelle GUEROUAF 05.55.96.95.95.

EHPAD

GOÛTER DE NOËL A L'EHPAD DE SORNAC

Le 20 décembre dernier a eu lieu le goûter de Noël de l'EHPAD de SORNAC.



Lors de cet après-midi chaleureux et convivial la Bourrée des Agriers a animé les convives avec leurs danses et chants traditionnels d'antan qui ont suscité de vives émotions auprès de nos aînés.

Etaients invités à cet agréable moment les résidents, les familles, le personnel, les intervenants extérieurs, les partenaires et bénévoles mais aussi les représentants des établissements de la commune qui ont partagé tous ensemble le goûter de l'amitié avant les fêtes de fin d'année.



Les résidents se sont vus offrir par l'Association des Doigts d'or du Plateau un petit présent avant l'heure...

En cette nouvelle année, le personnel de l'EHPAD présente à tous ses meilleurs vœux.

Nos Services

Le Centre de Secours

Bilan de l'activité et des sorties de secours du Centre de Secours de SORNAC en 2013.

Sorties de Secours 2013 :

Incendies 5 – Secours à personnes 76 – Accidents de la circulation 14 – Opérations diverses 7.

Lors de la Sainte-barbe le 07 décembre 2013 plusieurs remises de galons et diplômes ont été effectuées :

- * Galons de sergent à David CISTERNE et Régis HENNEREZ.
- * Galons de Caporal à Pauline CISTERNE – Marine DEBRANCHE – Anna GAILLARD – Xavier HABASQUE – Jérôme METADIER.

Diplômes :

- * Chef d'agrès Incendie à 1 équipe « INC2a » à David CISTERNE – Régis HENNEREZ.
- * Chef d'équipe binôme Incendie à Pauline CISTERNE – Marine DEBRANCHE – Anna GAILLARD – Xavier HABASQUE – Jérôme METADIER.
- * Feux de forêt équipier « Fdf1 » à Anna GAILLARD.
- * Formation équipier de SPV à Antoine JOACHIM – Adeline BROC.
- * Premiers secours en équipe Niv1 - Niv2 « PSE1 – PSE2 » à Antoine JOACHIM – Adeline BROC.
- * Permis Poids-Lourd à Jérôme METADIER.
- * Brevet de Jeune sapeur-pompier à Antoine JOACHIM – Adeline BROC.

Lors de la cérémonie de Sainte-barbe Départementale le Vendredi 06 décembre 2013 à TULLE la charte du SPV et la Fourragère ont été remis à Adeline BROC nouvelle recrue SPV au Centre de secours de SORNAC.

Comme dans chaque centre de secours du département ; chaque sapeur-pompier participe à différents stages et formations ; il participe aux manœuvres mensuelles (42 heures/an) pour le maintien de ses acquis.

Les moyens matériels du Centre de secours de SORNAC sont :

- * Camion Citerne Rural 3500L – CCR35,
- * Camion Citerne Feux de Forêts Moyen 2000l – CCFM,
- * Véhicule de liaison tout terrain – VLTT,
- * Camion tout usage – CTU,
- * Véhicules de secours et d'assistance aux victimes – VSAV,
- * Véhicule d'intervention diverses – véhicule chef de groupe – VID.



L'ensemble du personnel et moi-même vous remercions de l'accueil chaleureux que vous nous accordez lors de la tournée des calendriers.

Le Chef de Centre
Lieutenant Michel BROC.

Nos Services

Le Centre de Secours

Devenez sapeurs pompiers volontaires



Le Service départemental d'incendie et de secours de la Corrèze recrute pour son centre d'incendie et de secours implanté à SORNAC des personnes souhaitant rejoindre leurs rangs.

Un engagement citoyen de sécurité civile qui permet aux sapeurs pompiers d'être présents sur l'ensemble du territoire pour assurer la lutte contre les incendies, le secours à personnes, la protection des biens, la lutte contre les sinistres et catastrophes.

En Corrèze les sapeurs pompiers effectuent **13759 interventions (chiffres 2012)** par an, appuyés par des médecins, infirmiers, pharmaciens, vétérinaires qui composent le service de santé et de secours médical.

18 / 112

- * 153 sapeurs pompiers professionnels,
- * 1044 sapeurs pompiers volontaires,
- * 47 personnels administratifs et techniques,
- * 92 sapeurs pompiers qui constituent le SSSM, répartis sur 36 centres de secours gérés et coordonnés par une direction départementale située à Tulle un total de 1335 sapeurs pompiers



Des numéros d'appel d'urgence reçus au Centre de Traitement des Appels (CTA) unique.

- * -Les sapeurs pompiers alertés par appel sélectif individuel (BIP),
- * -"Artémis" un outil de gestion d'alerte capable de déclencher des sapeurs pompiers disponibles, formés et un engin adapté à la mission.

Être sapeur pompier:

- * *c'est être apte médicalement,*
- * *c'est être formé,*
- * *c'est donner de son temps libre au profit de ses concitoyens,*
- * *c'est faire preuve d'altruisme,*
- * *c'est agir en équipe,*
- * *c'est être responsable, discret, discipliné.*

Centre de secours de Sornac

- * 17 sapeurs pompiers volontaires
- * 102 sorties de secours en 2013



Vous avez plus de 18 ans, vous êtes un homme, une femme, Étudiant (e), employé (e), artisan, commerçant (e), chef d'entreprise...rejoignez nous pour tout renseignement contactez le 05 55 29 64 00 ou rendez-vous sur www.sdis19.fr

Nos Associations

CLUB DES MILLE SOURCES

La présidente Françoise Genty et le conseil d'administration du Club des Mille Sources du canton de Sornac vous souhaitent à tous une très bonne année 2014. Qu'elle vous soit douce et sereine. Après une petite pose hivernale, de nombreux rendez-vous sont prévus tout au long de l'année.

Début Septembre, un très beau séjour en Côtes d'Armor est organisé. Depuis l'hébergement à Erquy en bordure de mer, il permettra de découvrir la Côte de Granit Rose, Saint Malo, le Mont Saint Michel, le Cap Fréhel, Dinan ect...et de faire une croisière autour de l'île de Bréhat, le tout dans une ambiance très amicale. De quoi faire le plein de bons souvenirs! Si cela vous tente, contactez vite Ginette et Roland Delanne au 05 55 87 23 89. Nous vous ferons une petite place!



C'est avec plaisir que nous accueillerons toute personne désirant faire partie de notre association et partager avec nous des moments conviviaux. Notre présidente vous donnera tous les renseignements que vous souhaitez.

Nous remercions Monsieur le Maire, le conseil municipal et les employés qui par leur présence, leur aide et leur soutien facilitent notre vie associative et nous encouragent à continuer.

Notre calendrier 2014

- ♦ **dimanche 6 avril** : Concours de Belote à Sornac - à 14 H - Salle Polyvalente – Buffet. Le concours sera clôturé par le Pot de l'Amitié.
- ♦ **samedi 12 avril** : Assemblée Générale à Sornac à la Salle du Club à 14 H 30. L'Assemblée sera clôturée par le verre de l'amitié et petits fours.
- ♦- **samedi 3 mai** : Repas-Dansant de Printemps à Chavanac à la Salle des Fêtes à 12h. *Traiteur M. LALIRON et animé par J-M COUEGNAT.*
- ♦- **jeudi 15 mai** : Sortie d'une Journée : L'Auvergne et ses Mystères.
- ♦- **dimanche 20 juillet** : Kermesse à Sornac, à 14h. Salle Polyvalente. Buffet. *Après-midi animée par Messieurs LIMOUZIN & FAURE.*
- ♦- **du 1^{er} au 7 septembre** : Voyage de 7 jours, «La Bretagne, les Côtes d'Armor»
- ♦- **dimanche 14 septembre** : Gala d'Accordéon à Sornac à 14h. Salle Polyvalente. Buffet
- ♦- **dimanche 28 septembre** : Concours de Belote à Sornac - à 14 H - Salle Polyvalente – Buffet. Le concours sera clôturé par le Pot de l'Amitié.
- ♦- **samedi 4 octobre** : Repas-Dansant d'Automne à Sornac. Salle Polyvalente, *traiteur M. PEGARD et animé par J-M COUEGNAT.*
- ♦- **dimanche 19 octobre** : Loto à Sornac, à 14h. Salle Polyvalente. Buffet.
- ♦- **mercredi 17 décembre** : Après-midi Récréative à Sornac à la Salle du Club à 14h, avec Bûches de Noël (goûter offert gratuitement à tous les adhérents)

Tous les Mercredis Après-midi à 14h, à la Salle du Club de Sornac :

Belote, ramis, tarot, scrabble, dadas, tricots, crochet, broderie, pâte FIMO.
Séances clôturées par un Goûter

**Pour tous renseignements, contacter : Françoise GENTY - 10 Chemin des Rieux – 19290 Sornac
Tél : 09.67.01.27.07 Ligne fixe et appel non surtaxé**

Nos Associations



BEL AIR MOTO

Après une année de transition en demi-teinte, le club Bel Air Loisirs a voulu, pour 2014, maintenir son affiliation auprès de la FFM (Fédération Française de Motocyclisme) et a décidé de proposer à ses adhérents et pilotes un calendrier particulièrement riche pour les pratiquants de balades enduro et de moto cross et quads. En effet, des activités seront proposées dès le mois d'avril et s'étaleront au moins jusqu'au mois de Novembre.

A noter que, cette année, pour les pilotes les plus assidus, le club a décidé de prendre en charge les frais d'inscription des pilotes et assurera la logistique au «KENNY FESTIVAL 2014» : le plus grand rassemblement de moto et de quad tout-terrain de France qui aura lieu à Reygades (19) en Septembre 2014. Ceci étant possible grâce à nos généreux sponsors et partenaires dont la Commune de Sornac que nous remercions vivement.

Vous trouverez tous les renseignements utiles ainsi que le calendrier sur le site :

<http://belairmoto.free.fr>

Vivement, donc, que le beau temps nous revienne afin que nous puissions démarrer la saison sur notre beau terrain de Bel Air.

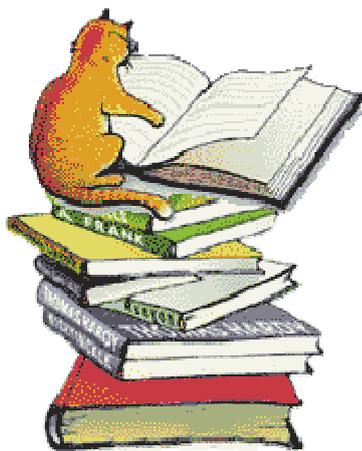
Amitiés sportives.

Le président

D LUBRANO.

Arts et Culture à Sornac

L'Association Culturelle "Lire à Sornac" devient "Arts et Culture à Sornac".



Nous avons choisi de modifier le nom de l'association car l'emploi de termes plus larges (arts et culture suggérant un domaine de propositions d'animations plus vaste) nous permet de prétendre à plus de subventions.

Toutefois, la section "club de lecture", à l'origine de la création de l'association, conserve l'intitulé "Lire à Sornac". Vous retrouverez donc sur la commune des affiches à l'effigie de Colette vous conviant à nos soirées lecture mensuelles.

Notre projet de Quinzaine Culturelle avance à grands pas. Le thème de cette année est "les Arts de la Table" et elle se déroulera du 31 juillet au 19 août.

Une exposition de vaisselle, linge et décoration de table est d'ores et déjà programmée tout au long de la Quinzaine.

Comme chaque année, des conférences et dédicaces d'auteur auront lieu ainsi qu'un concert de musique classique en l'Église de Sornac (piano et violon).

Le programme n'étant pas encore arrêté, il sera diffusé ultérieurement.

Nous vous attendons nombreux pour venir découvrir notre manifestation....

Nos Associations



Des nouvelles des P'tits Bouts ...

Les événements P'tits Bouts n'ont pas manqué en fin d'année 2013 :
· une journée en famille *Sur la Route du Pain* le 22 septembre à Saint-Setiers a accueilli plus de 150 personnes !

· *Le P'tit Bal Ratamouche* a fait danser parents et enfants (150 personnes environ) le dimanche 24 novembre à la salle des fêtes de Sornac.

· Un atelier d'éveil créatif animé par Cathia Boucheron a clôturé l'année en décembre

En 2014...

Notre ASSEMBLEE GENERALE a eu le vendredi 21 février à 19h, à la Maison du Département.

Au programme : bilans de l'année 2013 et projets pour 2014 mais aussi, projection d'un documentaire et gourmandises !!!

LE CARNAVAL RECYCLÉ

Vous habitez dans le bourg de Sornac, vous êtes commerçants ?

Aidez-nous à décorer le village (vitrines, balcons et fenêtres) !

Nous avons aussi besoin de coups de main pour le jour J et recherchons des bénévoles pour préparer et servir le goûter, décorer la salle, maquiller les enfants...

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter

(ptitsbouts19@yahoo.fr
ou 05 55 94 24 97)



Les P'tits Bouts organisent le 4e carnaval recyclé à Sornac le **samedi 29 mars** sur le thème

DANS LES BOIS.

Pour la création de Monsieur Carnaval, Mélanie Leduc, plasticienne de l'Atelier Les Michelines à Felletin, animera un atelier le

samedi 22 mars

à partir de 14h à la Maison du Département.

Nos Associations

Vous avez entendu parler des P'tits Bouts ?

Vous aimeriez bien participer mais vous ne trouvez jamais le temps ?

Vous fourmillez d'envies d'ateliers, d'idées d'intervenants ?



Vous aimeriez prendre le temps de réfléchir à notre difficile mais passionnant métier de parent ?

Vous vous demandez quelles personnes se cachent derrière les mails que vous recevez lors de nos multiples invitations ?

Alors rejoignez nous.

UNE ASSOCIATION, C'EST AVANT TOUT LA FORCE DE SES ADHÉRENTS RÉUNIS.

LE SITE INTERNET : Retrouvez toutes les informations

concernant l'association sur son site Internet : www.ptitsbouts19.org

ET TOUJOURS : Une bibliothèque pour les parents et pour les enfants à la Maison du département.

Prêt gratuit pour les adhérents (adhésion : 10 €): 2 livres adulte et 4 livres enfant par famille pendant un mois.

Pour toute information, vous pouvez contacter Caroline Malaquis au 05 55 96 96 00..

Pour toute demande d'information sur nos activités, notre calendrier 2014 ou pour faire partie de notre liste de diffusion, vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse :

ptitsbouts19@yahoo.fr



LA JOURNÉE DU PAIN

Le conseil collégial des P'tits Bouts :

Stéphanie Roché,
Sabine Goudenèche,
Magali Laforge,
Agnès Luquet,
Anne-Cécile Prunier,
Camille Rizard,
Stéphanie Fouchet.

2014	A venir...
FEVRIER	le 1er : atelier d'éveil musical animé par Stéphanie Bonnard le 21 : Assemblée Générale
MARS	le 22 : atelier de création de Monsieur Carnaval animé par l'Atelier Les Michelines le 29 : carnaval recyclé sur le thème "Dans les bois"
AVRIL	Café Zouk, atelier d'éveil corporel
MAI	Rencontre entre parents, en soirée
JUIN	Atelier-spectacle
SEPTEMBRE	Balade contée
OCTOBRE	Rencontre entre parents, en soirée
NOVEMBRE	Bal parents-enfants

Nos Associations

COMITE DES FÊTES

Avant tout, l'Equipe du Comité des Fêtes a le plaisir de vous présenter ses meilleurs vœux les plus sincères pour une bonne et heureuse année 2014.

Déroulement de nos activités pour le dernier trimestre 2013.

* **Découverte et clôture du concours photographique** pour lequel 21 exposants ont participé. Après l'



Les grandes gagnantes du concours

ouverture du scrutin (votes des visiteurs), Mme Martine SEGARD a remporté le 1^{er} prix, un appareil photos numérique, suivie de Mme Gisèle BEZANGER qui a reçu un cadre numérique en second lot.

Tous les participants ont été récompensés par un lot de consolation. Cette manifestation s'est terminée par un verre de l'amitié.

Merci aux concurrents qui ont bien voulu répondre à nos attentes.

Durant la dernière semaine de novembre, nous avons eu à charge, la décoration de la salle polyvalente pour les fêtes de fin d'année. Une tâche agréable, certes, mais assez fastidieuse et complexe. Espérons que nous aurons apporté satisfaction ; un thème enfantin avait été choisi pour cette

année... "La maison des Peluches".

* **Dimanche 1er décembre - 6^{ème} Marché de NOËL :**

Une fois de plus, le mauvais temps froid et humide a permis de constater que l'installation de celui-ci à la salle polyvalente était préférable pour tout le monde. En effet, exposants et visiteurs sont les premiers à apprécier cette organisation.

Belle journée réussie dans tous les domaines : artisans très diversifiés, gastronomie pour tous les palais.



Les enfants ont pu rencontrer des mascottes attractives accompagnées du clown POUET-POUET, un sculpteur sur ballons, un stand de maquillage, et le Père NOËL toujours au rendez-vous pour offrir ses papillotes. La soirée s'est terminée par le tirage de la bourriche où 66 lots ont été remis, dont le 1^{er} prix un serviteur de cheminée gagné par Mme J. LECADET.

Bravo et merci à tous les participants. Et, par la même occasion, la distribution d'une boîte de chocolats pour les 7 retours du lâcher de ballons de la Saint-Roch.



Une lourde manifestation, mais récompensée par une fréquentation toujours plus

importante.

* **Réveillon de la Saint-Sylvestre :**

Soirée très agréable et de bon ton. Un repas copieux et délicieux réalisé par M. J. RAULINE, restaurateur, traiteur à AUBUSSON (23) et l'orchestre "les DOMINOS" ; trio de choc apportant ambiance, dynamisme, avec performance musicale et complicité des chanteurs. Un seul bémol. Trop peu de Sornacois présents sinon les éternels coutumiers que nous remercions vivement pour leur fidélité. Sans oublier, bien sûr, les Ussellois et Peyrelevadois qui ont su nous faire confiance. Sans regret semble-t-il ; d'ailleurs la cinquantaine de convives présents nous ont adressé leurs compliments pour l'ensemble de l'organisation.

En effet, rien n'a manqué en QUALITE... Amusements, cotillons et même la soupe à l'oignon ont permis de prolonger la Saint-Sylvestre jusqu'à 5h00 du matin dans la bonne humeur.

Suite à l'assemblée générale du 13 février, le bureau du comité des fêtes est démissionnaire à l'unanimité.

Nous souhaitons bonne chance et bon courage au futur bureau.

L'Office de Tourisme

Nous sommes en train de construire notre programme de l'année.
Les pistes sont nombreuses :

- ✓ Travail autour du **Château de Rochefort** et de la **forêt de Belafat** = écrire un conte avec les enfants en collaboration avec le Centre d'Animation Millevaches au Cœur de la Communauté de Communes Bugeat-Sornac
 - * *Faites nous parvenir les histoires (mythes ou vérités) que vous avez entendues les concernant !*
- ✓ Deux journées **pêche à l'écrevisse** sur la saison estivale (avec dégustation à la clé !) en collaboration avec la Société de Pêche "la Truite Sornacoise".
- ✓ **Restauration d'une cabane de berger** en collaboration avec Maisons Paysannes en Limousin.
 - * Vous connaissez une ancienne cabane de berger ? Faites nous en part.
- ✓ **Balades en calèche, stage de golf, randonnées thématiques, équitation** vous seront proposés dès le printemps.
- ✓ Le **Parck Attack** de Saint Setiers : des équipes s'affrontent dans un décor et selon un scénario prédéfini - pas de peinture comme dans le Paint-ball mais des lasers permettant de marquer les personnes touchées ou éliminées lors du jeu - inscription auprès de l'Office de Tourisme indispensable.
- ✓ Participer à la **Journée Nationale de l'Archéologie** : trouver un site sur le canton pour le faire visiter.
La Maison du Département hébergera du 2 au 30 mai une exposition intitulée **"Voyage archéologique en Corrèze"** - entrée libre.
- ✓ Participer à **Terra-Aventura** : c'est une sorte de chasse au trésor basée sur le géocaching (éléments cachés à retrouver). Un circuit sera à votre disposition dès le printemps.



Notre manifestation phare pour la saison 2014 sera



le Salon des Saveurs

Associé au Salon des Arts de la Table proposé par l'association "Arts et Culture à Sornac", cette manifestation comportera deux volets : les mets de bouche et les boissons et se déroulera sur le week-end du 2 et 3 août.

Le projet commence à bien se dessiner ; pour sa réalisation, nous recherchons des bénévoles. Nous aurons besoin des personnes pour la mise en place (montage de structures, tables, décorations...), l'accueil des exposants, la tenue des buvettes et des entrées etc...

N'hésitez pas à vous faire connaître si vous avez envie de nous rejoindre ! Nous sommes impatients de vous faire partager notre volonté d'animer et de dynamiser notre canton.

OFFICE DE TOURISME DU CANTON DE SORNAC - 1 rue de la République - Tél 05.55.94.62.66
Mail : sornac.ot@wanadoo.fr Site : o.t.bugeat-sornac.fr

Nos Associations

ANCIENS COMBATTANTS et FNACA



Le comité des Anciens Combattants/ FNACA de Sornac a tenu son assemblée générale le dimanche 12 janvier 2014, à la Mairie.

Etaient présents, Monsieur Jean-François Loge, maire de Sornac, la brigade de gendarmerie représentée par Monsieur Jean-Philippe Hamba accompagné du chef de Brigade de Meymac, ainsi que le président de la FNACA d'Ussel, monsieur Bernard ROUSSET. Une trentaine de participants dans la salle ont ainsi pu

entendre, la présidente, Michèle Bernard, rendre hommage aux adhérents et membres de leur famille disparus depuis la précédente assemblée.

Elle a dressé le bilan des cérémonies et activités de l'année écoulée et s'est félicitée des rapports cordiaux entretenus avec la FNACA d'Ussel : la brocante organisée en commun et le thé dansant en étant un bel exemple.

Le trésorier, Jean-Claude Estager a présenté le bilan financier, qui est très satisfaisant.

L'assemblée a ensuite procédé à l'élection du bureau qui se compose ainsi :

Président d'Honneur, Jean-François Loge,
Présidente, Michèle Bernard,
Vice-présidents, Raymond Chavastelon et Maurice Bordier,
Trésorier, Jean-Claude Estager,
Secrétaire, Guy Délit,
Porte-drapeaux, André Bazetoux.

A l'issue de cette assemblée les participants ont partagé le verre de l'amitié.

MANIFESTATIONS A VENIR

- * Ateliers informatiques, les 11, 13, 18, 20, 25 et 27 mars et 1, 3, 8, 10, 15 et 17 avril, Maison du Département, inscriptions auprès du service Instance de Coordination et de l'autonomie.
- * Dimanche 4 avril, Concours de belote, 14h à la salle polyvalente.
- * Samedi 12 avril, Assemblée Générale du club des Mille Sources, 14h30 à la salle du club.
- * Samedi 3 mai, Repas dansant, club des Mille Sources, 12h salle des fêtes Chavanac.
- * Jeudi 15 mai, Sortie une journée en Auvergne, club des Mille Sources.
- * Samedi 21 juin, Gala de danse, Foyer Rural, salle polyvalente de Sornac, à partir de 21h.
- * Dimanche 22 juin, concours de pétanque et feu de la Saint Jean, Foyer Rural, à partir de 14h.
(Madame Brandebourger, tél. 05.55.94.67.20)

(Retrouvez plus d'informations dans votre bulletin)

Nos Associations

LA TRUITE SORNACOISE

C'est bientôt l'ouverture.

Comme chaque année, le deuxième samedi du mois de mars est une date cochée sur les calendriers de tous les pêcheurs. En effet elle annonce l'ouverture de la truite en 1^{ère} catégorie.

C'est donc à partir du 8 mars que l'on va pouvoir arpenter les berges de nos ruisseaux à la recherche de "dame Fario", soumise à une stricte réglementation.

Réglementation particulièrement en nombre de poissons prélevés quotidiennement (6 maximum par jour, et d'une taille supérieure à 20 cm) ; nos rivières et ruisseaux recèlent de salmonidés d'excellente qualité.

Notre société de pêche ayant choisi un fonctionnement en "gestion patrimoniale", le poisson se reproduit et grandit ainsi sans l'aide de la main de l'homme.



Les cartes de pêche sont en vente dès à présent aux endroits habituels, à savoir chez Nanou à Millevaches, chez Nathalie et Hervé au bar La Fontaine à Sornac, ainsi qu'auprès de Caroline à la Maison du Département.

Cette année notre traditionnel concours aura lieu comme à son accoutumée autour du plan d'eau des Chaux le dimanche 10 août.

La truite sornacoise a la possibilité d'offrir à ses adhérents des parcours halieutiques de toute beauté, bordant de magnifiques paysages. C'est le fruit d'une collaboration entre ses membres et tous les propriétaires concernés par le réseau.

Continuons donc de respecter toute cette nature qui nous entoure afin de pouvoir préserver de tels trésors.

Très bonne ouverture 2014 à toutes et à tous.



La truite sornacoise tiendra son assemblée générale

VENDREDI 28 FEVRIER 2014

À 18h15

A la Maison du département, salle de réunion du 1er étage.

A l'issue de l'assemblée un pot de l'amitié sera offert aux participants

LES COMICES AGRICOLES

Une origine royale : c'est dans le but de moderniser l'agriculture que Louis XV fonde en 1761 la Société d'Agriculture de la Généralité de Paris.

Ses membres, les plus éminents savants de l'époque, sont invités à réfléchir aux meilleurs moyens de développer les différents aspects de l'agriculture : culture, élevage, pisciculture et forêts.



A peine nés déjà interdits ! En 1788 se tiennent à Paris les premiers comices agricoles - *Selon le dictionnaire de nos Académiciens, le mot Comice vient du latin comitium, «endroit où se réunissait le peuple en assemblée.»*, qui réunissent éleveurs et agriculteurs. Leur activité est alors considérée comme **«Le premier des arts»**. A cette occasion, Louis XVI remet lui-même le Grand Prix d'Agriculture qu'il vient de créer.

Mais la Convention de 1793, méfiante à l'égard des manifestations populaires, interdit les rassemblements corporatistes, y compris les comices.

NOURRIR LE PAYS, le principal souci du pouvoir royal, au début du XIXe siècle, est d'assurer la nourriture d'une population qui devient de plus en plus nombreuse.

Il faudra attendre une circulaire du Ministre de l'Intérieur Elie DECAZES, sous Louis XVIII, le 27 décembre 1819 pour que soit relancé les comices agricoles, sur le modèle anglais. Le 22 mai 1820, une nouvelle circulaire ministérielle est diffusée afin de réfléchir sur la mise en place des Comices : *«Il importe beaucoup de connaître la nature des productions rurales et l'espèce d'animaux qu'on présenterait au comice, le genre d'encouragement que le gouvernement pourrait accorder, le lieu où se tiendrait l'assemblée et les époques de la réunion»*. Mais, c'est en 1830 que les premiers Comices s'organisent dans plusieurs endroits de France. Le 31 mai 1833, le règlement destiné à créer officiellement les comices agricoles fut promulgué. Apparemment, le monde rural renâcle un peu et plusieurs circulaires doivent être envoyées aux préfets pour presser le mouvement et favoriser l'organisation de réunions.



COMICES ET LITTÉRATURE : on se souvient du Sous-préfet aux champs d'Alphonse Daudet (1866), qui s'en allant assister à un concours régional, entreprend chemin faisant, de rédiger le discours qu'il doit prononcer devant ses «chers administrés»

« M. le sous-préfet doit prononcer un discours lors du concours régional de Combe-aux-Fées. L'inspiration lui manque. En chemin, il s'arrête dans un petit bois afin d'y rédiger son intervention. Le fonctionnaire est en réalité un poète. La nature environnante l'incite à composer des vers plutôt qu'à écrire son fameux discours.

Extrait : *« Messieurs et chers administrés », dit le sous-préfet de sa voix de cérémonie... Un éclat de rire l'interrompt ; il se retourne et ne voit rien qu'un gros pivoit qui le regarde en riant, perché sur son claque. Le sous-préfet hausse les épaules et veut continuer son discours ; mais le pivoit l'interrompt encore et lui crie de loin : «À quoi bon ? - Comment ! à quoi bon ?» dit le sous-préfet, qui devient tout rouge ; et chassant cette bête effrontée, il reprend de plus belle : «Messieurs et chers administrés...» ; mais alors, voilà les petites violettes qui se haussent vers lui sur le bout de leurs tiges et qui lui disent doucement : «Monsieur le sous-préfet, sentez-vous comme nous sentons bon ?» Et les sources lui font sous la mousse une musique divine ; et dans les branches, au-dessus de sa tête, des tas de fauvettes viennent lui chanter leurs plus jolis airs ; et tout le petit bois conspire pour l'empêcher de composer son discours.*

Pages d'Histoire

UN SIECLE DE GLOIRE : désormais, sous le second empire et sous la République, les cantons vont se battre pour avoir leurs comices. Moments de fête, rencontres entre le monde rural et celui des villes, les comices sont alors des rendez-vous importants. Primes en argent, médailles, banquets, bals, discours des notables, ces fêtes deviennent un pilier de la vie sociale et politique dans les campagnes, et l'étape obligée de ceux qui veulent se présenter aux élections.



Le premier Comice agricole qui suivit fut organisé en 1839, à Clamecy, dans la Nièvre. Selon les organisateurs, il s'agissait en autres, de permettre « l'amélioration des races de bestiaux au moyen d'un croisement bien combiné ». Mission accomplie puisque cela donnera naissance à la race charolaise. Petit à petit, cette tradition s'installa et se poursuit encore actuellement : les travailleurs de la terre se mirent durablement à conduire veaux, vaches, cochons au chef-lieu de canton où les semi-citadins les attendaient en pavoisant les rues.

LA MUTATION DES COMICES AGRICOLES : ils connaissent leur apogée dans la première moitié du XXe siècle. Ils sont la vitrine des techniques modernes (croisement des bêtes, engrais) et des progrès mécaniques (tracteurs, engins agricoles). A partir des années 50 et 60, alors que la voiture favorise le désenclavement de la campagne, beaucoup de comices disparaissent. D'autres tentent de survivre en organisant des fêtes foraines, des concours de vin, des bals, des élections de miss. Avec un succès parfois mitigé.



Aujourd'hui les comices sont l'occasion de présenter les nouvelles technologies avancées en matière de modernisation du travail agricole. C'est à travers les expositions, les différents concours et démonstrations que tout ce monde se retrouve.

SOUVENIRS D'ANTAN



1

2

3

4

6

5

8

9

7

10

Qui sont ces jeunes qui en 1943 ont joué une scène de théâtre au profit des prisonniers de guerre.
Faites nous parvenir vos réponses, courrier ou mail : mairie-de-sornac@wanadoo.fr

Vos réponses seront dévoilés dans le prochain bulletin.

Bien entendu vous pouvez participer à cette page en faisant parvenir au service de rédaction du bulletin à la mairie, une photographie et son histoire, qui vous tiennent particulièrement à cœur de partager avec nos lecteurs.

Directeur de Publication :
Jean-François LOGE

Comité de Rédaction :
CHASSAING Martine, BAUSSAVY Marylène
Merci à toutes et à tous pour les articles que vous avez préparés

Imprimé par la Mairie de Sornac :
Le Lien Sornacois